



DATE DE PUBLICATION : 05 FEVRIER 2025

Le Directeur Régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur au directeur départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau de la Banque de France, le 23 août 2024 ;

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Laurent FUSTEC**, directeur départemental des Alpes-de-Haute-Provence et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Madame Jacqueline FERREIRA**, adjointe au directeur départemental des Alpes-de-Haute-Provence, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Digne-les-Bains. Monsieur Laurent FUSTEC, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Digne-les-Bains qui n'établissent pas de comptes consolidés.

Monsieur Laurent FUSTEC peut subdéléguer sa signature, à des assistants placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers

Fait à Marseille, le 29 janvier 2025

Denis LAURETOU